

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 432 du 24 avril 1952 :

n° 432

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 avril 1952

Numéro JO

n° 5 du 01/05/1952

Date du numéro

1 mai 1952

### TEXTE INTÉGRAL

Le traitement mensuel d'Abdallah Saïd, facturier au Service de la Régie des Eaux, est fixé à 27.080 francs pour compter du 1er juillet 1951 et à 28.840 francs pour compter du 1er janvier 1952.